

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

Affaire suivie par : Brigitte ROUX

☎ : 04.68.51.65.27

☎ : 04.68.34.68.51

Mél. : brigitte.ROUX@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Arrêté N° 2200 du 5 juillet 2005
complétant l'arrêté N° 1744/05 portant attribution
de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU l'arrêté préfectoral N° 1744 du 3 juin 2005, portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2005 ;

Sur Proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : Il est rajouté à la liste des bénéficiaires de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale de l'article 2 de l'arrêté préfectoral N° 1744 du 3 juin 2005, les personnes ci-après :

Médaille ARGENT

- **Monsieur REDANT Eric**

Agent de Salubrité, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES
demeurant 34, HLM les Espassoles Bât. E à THUIR

- **Monsieur SANCHEZ Bernard**

Agent de Salubrité Qualifié, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES
demeurant 22, rue Gabriel Faure à LLUPIA

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le - 5 JUIL. 2005

POUR AMPLIATION
Le Chef de bureau du Cabinet,



Guy PUJOL

LE PREFET,
Original signé

Thierry LATASTE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 2227 du 7 juillet 2005
Conférant l'honorariat à M. Henri BERGER,
ancien adjoint au maire de LE BOULOU

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 2122-35 du code général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat aux anciens maires et adjoints ;

VU la lettre de M. le Maire de la commune de LE BOULOU en date du 24 mai 2005 demandant que soit conféré à M. Henri BERGER le titre de Maire-adjoint honoraire de la commune ;

CONSIDERANT que M. Henri BERGER remplit les conditions requises ;

SUR la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Henri BERGER, ancien adjoint au maire de la commune de LE BOULOU, est nommé Maire-adjoint honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le **- 7 JUIL. 2005**

POUR AMPLIATION
Le Chef de bureau du Cabinet,



Guy PUJOL

LE PREFET,
Original signé

Thierry LATASTE



PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

A R R E T E N° 2228 du 7 juillet 2005

**DECERNANT LA MEDAILLE DE LA MUTUALITE,
DE LA COOPERATION ET DU CREDIT AGRICOLES**

Promotion 2005

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU l'arrêté de M. le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 14 mars 1957, instituant une Médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles ;

VU l'arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture du 16 janvier 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

SUR proposition de M. le Directeur de Cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : la Médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles, est attribuée, au titre de la promotion 2005, aux personnes dont les noms suivent :

.../...

004

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :

☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D R C L 04.68.51.68.00

Renseignements :

☎ MINITEL 3615 APS 66 20 03 17 00 00 00 00 00
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

MEDAILLE DE VERMEIL :

1 - **Mme Rose de MONTELLA**, demeurant rue du Palau à 66800 SAINTE-LEOCADIE.

MEDAILLE D'ARGENT :

- 1 - **M. Francis ARGELES**, demeurant impasse Gibraltar, route d'Eus à 66500 PRADES,
- 2 - **M. Jean-Raoul PAYRE**, demeurant avenue de l'Ermitage à 66220 CAUDIES DE FENOUILLEDES,
- 3 - **M. Jean-Louis SALIES**, demeurant Chemin des Bois à 66320 TARERACH,
- 4 - **M. Henri TRILLAS**, demeurant 14 bis, rue Sainte-Madeleine à 66300 THUIR.

MEDAILLE DE BRONZE :

- 1 - **M. Jacques BIART**, demeurant 6 bis, avenue Roger Salengro à 66220 ST PAUL DE FENOUILLET,
- 2 - **M. Raymond CLARA**, demeurant 3, route de Saleilles à 66330 CABESTANY,
- 3 - **Mme Paulette COMES née ARIS**, demeurant 4, rue Danton à 66130 ILLE SUR TET,
- 4 - **M. Gabriel GUITER**, demeurant 1, rue des Camélias à 66440 TORREILLES,
- 5 - **M. Gilbert LANAU**, demeurant la Coste d'Adalt à 66230 PRATS DE MOLLO,
- 6 - **M. Christian LLANES**, demeurant 180, av. du Palais des Expositions à 66000 PERPIGNAN,
- 7 - **M. Marcel MOLLERA**, demeurant 53, rue Pierre Lescot à 66000 PERPIGNAN,
- 8 - **M. Christian POMES**, demeurant route de Thuir à 66000 PERPIGNAN,
- 9 - **M. Michel PRIM**, demeurant 3, rue des Oliviers à 66470 SAINTE-MARIE,
- 10 - **M. Bernard SICRE**, demeurant 11, rue de la Sardane à 66300 THUIR,
- 11 - **M. Jean VINAS**, demeurant 66400 LA FORGE DE REYNES,
- 12 - **Mme Michèle ZILLIOX née BIGNALS**, demeurant 7, rue Pierre Puget à 66000 PERPIGNAN.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée à M. le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Perpignan, le 7 juillet 2005

LE PREFET,

Original signé

POUR AMPLIATION
Le Chef de bureau du Cabinet,



Guy PUJOL

Thierry LATASTE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 2290/05
portant attribution de parts de redevances
des débits de tabac

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 25 mars 1852, paragraphe 15 ;

VU la circulaire ministérielle du 23 mai 1852 et les instructions qui y sont relatives ;

VU l'arrêté du 24 septembre 1929 ;

VU le décret du 9 novembre 1946 ;

VU le décret du 14 janvier 1948 ;

VU la circulaire du 8 décembre 1986, Ministre délégué chargé du Budget ;

VU l'avis du Directeur Régional des Douanes ;

VU les avis émis le 7 juillet 2005 par la commission départementale chargée de classer les demandes des candidats à une part de redevances de débits de tabac de 2^{ème} classe ;

Sur la proposition de M. le Directeur de cabinet ;

.../...

006

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :

☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements :

☎ MINITEL 3615 453 66 (11 au 19 h30, 7j/7)
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

ARRETE

Article 1^{er} : La personne ci-après désignée est nommée titulaire d'une part de redevances de débits de tabac d'un montant maximum annuel pris sur le contingent départemental :

- Mme Marthe NURDIN née SAMPRO
demeurant les Albères, esc. H
66300 THUIR 900 €
avec révision au 31 décembre 2008.

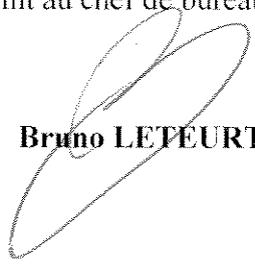
Article 2 : la part de redevances de débits de tabac dont la personne désignée ci-après était bénéficiaire, est supprimée.

- Mme Ginette MOURAS née VERGER
demeurant 2, rue d'Oms
66100 PERPIGNAN

Article 3 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet et M. le Directeur Régional des Douanes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux bénéficiaires.

Perpignan, le 11 JUIL. 2005

POUR AMPLIATION
L'Adjoint au chef de bureau du Cabinet,


Bruno LÉTEURTRE

LE PREFET,

Thierry LATASTE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 2458 du 25 juillet 2005
Conférant l'honorariat à M. Jacques PUIGNAU,
ancien maire de « LES CLUSES »

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 2122-35 du code général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat aux anciens maires et adjoints ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de « LES CLUSES » en date du 28 juin 2005 demandant que soit conféré à M. Jacques PUIGNAU le titre de Maire Honoraire de la commune ;

CONSIDERANT que M. Jacques PUIGNAU remplit les conditions requises ;

SUR la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1^{er} : M. Jacques PUIGNAU, ancien maire de la commune de « LES CLUSES », est nommé Maire honoraire.

Article 2 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le **25 JUIL. 2005**

POUR AMPLIATION
Le Chef de bureau du Cabinet,



Guy PUJOL

LE PREFET,
Original signé

Thierry LATASTE

008

Adresse Postale : 24 quai Saché-Cicconi - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ MINITEL 3615 AFS 66 (30) (9 h-18 h) (5 € / min)
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67